

N/REF : 12/06/2025 12H06 C:000053 I:00040
V/REF : AC/C21430
V/Email reçu le Jeudi 12/06/2025 a 12H06

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. DUL
IMMEUBLE : DULLIN -DUL
1-41, SQUARE CHARLES DULLIN
SQRE JOUVET/NICOLET/CLEMENCEAU
35200 RENNES

Rennes, le 18 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 20 JOUVET - TUAYA MABEKA ANNITA 07 49 53 72 80
LOGEMENT N° 002889, PORTE N°11, 1° ÉTAGE,
MOTIF : CONTROLE INSTALLATION ET RÉGLAGE TEMPÉRATURE EAU CHAUDE
PLUS D'EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : M. C YAUCAT-GUENDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 16/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : LE BALLON D'EAU CHAUDE CHAUFFE TRES BIEN
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 17/06/25 a 11H54 M. C YAUCAT-GUENDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	2	50,00	50,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	2	20,00	20,00
TOTAL H.T.				70,00
T.V.A. a 10,00%				7,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>77,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.